

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° T206/2025

Portant réglementation temporaire
du stationnement de tous les véhicules

Le maire de la commune de Torreilles :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le code de la route ;

VU le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu la demande formulée par monsieur MIQUEL Régis, gérant de la « La P'tite rôtisserie », sise 6, rue des Glaïeuls à Torreilles ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une manifestation organisée dans la salle des fêtes, sise place Blasi à Torreilles, par l'association SAURIMONDA ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réserver temporairement une place de stationnement afin de permettre le stationnement du véhicule du traiteur chargé de la préparation du repas ;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de monsieur le maire d'assurer à cette occasion la sécurité et qu'il convient dès lors, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules à l'intérieur de l'agglomération ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Un emplacement de stationnement est réservé exclusivement au véhicule de monsieur Régis MIQUEL, gérant de la « La P'tite rôtisserie », chargé de préparer le repas pour le compte de l'association SAURIMONDA , **le samedi 22 novembre 2025 de 10h00 à 14h00**, place Blasi , devant la salle des Fêtes de Torreilles.

ARTICLE 2 : Pendant la période indiquée, tout autre véhicule stationné sur l'emplacement réservé pourra être verbalisé et mis en fourrière, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation concrétiseront les prescriptions faisant l'objet du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services, la police municipale, la gendarmerie nationale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite au pétitionnaire.

Fait à TORREILLES, le 12 novembre 2025
Po/le maire et par délégation,
L'adjoint délégué à la sécurité

Geoffrey TORRALBA

